

DEPARTEMENT DU JURA  
CANTON DE TAVAux

-----  
COMMUNE DE CHAMPDIVERS

4 rue du château  
39500 CHAMPDIVERS  
TEL : 03.84.70.00.65  
mairie@champdivers.fr

## Procès-verbal du conseil municipal du 11 mars 2024

**Présents :** MEUGIN Olivier. MAUGAIN Brigitte. MOUQUOD François-Xavier. BELTRAMELLI Jérôme. BAINIER Marine. BERTHET Olivier. COMBE Sylvain. DORMOY Anthony. SANTINA Angélique. WACHOWICZ Laurence.

**Absent excusé :** Monsieur Olivier BOICHUT.

**Pouvoir :**

Monsieur Jérôme BELTRAMELLI a été nommé secrétaire de séance.

**Le procès-verbal de la séance du 13 Décembre 2023 est adopté à l'unanimité.**

### **1. Forfait compostage**

Une opération conjointe avec le Sictom de Dole a été conclue pour permettre aux ménages qui le souhaitent de faire l'acquisition de composteurs.

Un recensement des ménages a été fait et 40 se sont inscrits pour l'acquisition d'un composteur.

Valeur du composteur 80€, prise en charge du Sictom 65€.

La commune s'acquittera du montant total de la différence auprès du Sictom.

### **Approbation du compte administratif 2023 et du compte de gestion 2023**

*Lors de la présentation du compte administratif Monsieur Le Maire sort de la salle du conseil*

Comme chaque année avant de procéder au vote du budget, il convient d'approuver le Compte Administratif présenté par la 1<sup>ère</sup> adjointe et le Compte de Gestion transmis par le Trésorier.

### **2. Compte administratif 2023 :**

Les exécutions de l'exercice 2023 tant au niveau des dépenses et recettes en sections de fonctionnement et investissement pour le compte administratif sont :

	<b>compte administratif 2023</b>					
	<b>Fonctionnement</b>		<b>Investissement</b>		<b>total</b>	
	D	R	D	R	D	R
report N-1		317 281.89	148 395.80			168 886.09
executions 2023	338 745.09	368 566.07	349 157.12	364 243.23	687 902.21	732 809.30
total						
résultat 2023		29 820.98		15 086.11		44 907.09
résultat 2023 + n-1		347 102.87	133 309.69			213 793.18

Le compte administratif est voté par 9 voix pour.

### 3. Compte de gestion 2023

Le compte de gestion 2023 transmis par Madame FLEURY, Inspecteur Divisionnaire du SGC de Dole présente les mêmes exécutions en tout point et les mêmes reports pour l'année 2024.

### 4. Affectations des résultats 2023 au BP 2024

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023, et après avoir approuvé le Compte de Gestion 2023, transmis par le trésorier.

#### **Section de fonctionnement :**

Reprise de résultat n-1	317 281.89 €
Dépenses 2023	338 745.09 €
Recettes 2023	368 566.07 €
Résultat 2023	+ 29 820.98 €
<b>Total</b>	<b>347 102.87 €</b>

#### **Section d'investissement :**

Reprise de résultat n-1	- 148 396 €
Dépenses 2023	349157.12 €
Recettes 2023	364243.23 €
Résultat 2023	+ 15 086.11 €
<b>Total</b>	<b>- 133 309.69 €</b>

#### **Affectation du résultat 2023 au BP 2024**

En fonctionnement au R002 (347 102.87 – 133309.69 = 213 793.18 €)	<b>213 793 €</b>
En investissement au DI 001 ET RI 1068	<b>133 310 €</b>

Le compte de gestion est accepté à l'unanimité.

### 5. Vote du budget 2024

Le projet de budget primitif de l'année 2024 est présenté au conseil municipal, avec reprise des résultats de l'exercice 2023, après vote du compte administratif 2023.

Chaque conseiller dispose d'un document détaillé par article de ce budget. Il fait apparaître l'équilibre suivant :

SECTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
REPORTS N-1		213 793 €	133 310 €	
BUDGET 2024	456 573 €	242 780 €	425 353 €	558 663 €
<b>TOTAL</b>	<b>456 573 €</b>		<b>558 663 €</b>	

Le budget 2024 est accepté à l'unanimité.

## 6. Taxes locales

Le maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023.

Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de 2 ans.

Exposé ses motifs conduisant à la proposition,

En conséquence, le maire propose de maintenir les taux.

Le conseil municipal, vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du Code Général des Impôts, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- Taxe d'habitation : 7,14 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 36,09 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 20,63 %

## 7. Subventions 2024 et Subventions complémentaires

Le Maire expose les subventions de 2023 n'ont pas été versées par la commune, ainsi il est proposé de les verser les subventions avec celles de 2024. Sur l'exercice 2024.

	2023	2024	Total versé en 2024
<i>Subventions Communales :</i>			
• Animation loisirs de Champdivers	85 €	90 €	175 €
• Club du finage de Champdivers	85 €	90 €	175 €
• Club gymnastique de Champdivers	85 €	90 €	175 €
• Anciens combattants de Champdivers	85 €	90 €	175 €
• Atelier de Fil en joie de Champdivers	85 €	90 €	175 €
<i>Subventions Intercommunales :</i>			
• Donneurs de sang à Tavaux Damparis	30 €	30 €	60 €
• Lutte contre la sclérose en plaques	30 €	30 €	60 €
• Centre Leclerc à Dijon	30 €	30 €	60 €
• Souvenir Français à Saint-Aubin	30 €	30 €	60 €
• Assoc. Secrétaires de mairie du Jura (2023 et 2024 soit 3x30 €)			60 €
• Association des paralysés de France	30 €	30 €	60 €
• Ecole des chiens guides d'aveugles	50 €	50 €	100 €
• Atelier des arts créatifs	30 €	30 €	60 €

## 8. Point hangar

Le maire expose,

Dans le cadre des travaux nécessaires pour le hangar communal, une consultation des entreprises a été lancée par le cabinet d'architecte de Mme BOUHAND, il restait le lot 4 (électricité à valider), selon les devis reçus, l'entreprise COYER a été retenue. Le tableau des lots retenus et mis à jour comme suit.

Selon l'étude des prix proposés, les devis retenus par lot sont :

<b>Lots et désignation :</b>	<b>ENTREPRISES</b>	<b>MONTANT HT</b>	<b>MONTANT TTC</b>
1 DEMOLITION TERRASSEMENT VRD GO	PALANGHI	86 871.67 €	104 246.00 € TTC
2 CHARPENTE COUVERTURE BARDAGE	MEUGIN	28 839.00 €	34 606.80 € TTC
3 SERRURERIE METALERIE	DUCROT	29 673.50 €	35 608.20 € TTC
4 ELECTRICITE	COYER	7 150.38 €	8 580.46 € TTC
<b>TOTAL</b>		<b>152 534.55 €</b>	<b>183 041.46 € TTC</b>

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte les devis retenus,
- Autorise Monsieur le Maire à constituer les demandes de subventions
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire à signer les documents afférents à cette affaire

### Questions diverses :

Le conseil informe que des pièges à frelons asiatiques seront installés prochainement sur la commune.

A CHAMPDIVERS le 11 MARS 2024

Le maire,

Olivier MEUGIN